

Des Ecrins à l'Obiou

Edition
Décembre 2015
N°1
Journal d'informations
de la communauté de communes



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Matheysine - Pays de Corps - Vallées du Valbonnais

Ambel
Beaufin
Chantelouve
Cholonge
Cognet
Corps
Entraigues
La Motte
La Motte d'Aveillans
La Motte-St-Martin
La Mure
La Salette Fallavaux
La Salle en Beaumont
La Valette
Laffrey
Lavalents
Le Périer
Les Côtes de Corps
Marcieu
Mayres-Savel
Monestier d'Ambel

Monteynard
Nantes en Rattier
Notre Dame de Vaux
Oris en Rattier
Pailafol
Pierre-Chatel
Ponsonnas
Prunières
Quet-en-Beaumont
St-Arey
Ste-Luce
St-Honoré
St-Jean-de-Vaux
St-Laurent-en-Beaumont
St-Michel-en-Beaumont
St-Pierre-de-Méarotz
St-Théoffrey
Siévoz
Sousville
Susville
Valbonnais
Valjouffrey
Villard-St-Christophe

Matheysine
Pays de Corps
Vallées du Valbonnais
communauté de communes

1 rue pont de la maladière
38350 La Mure 04.76.81.18.24

Sommaire

Edito p 2

Organigramme des services p 3

Carte de la nouvelle Com' com p 4-5

Faites connaissance avec... p 5

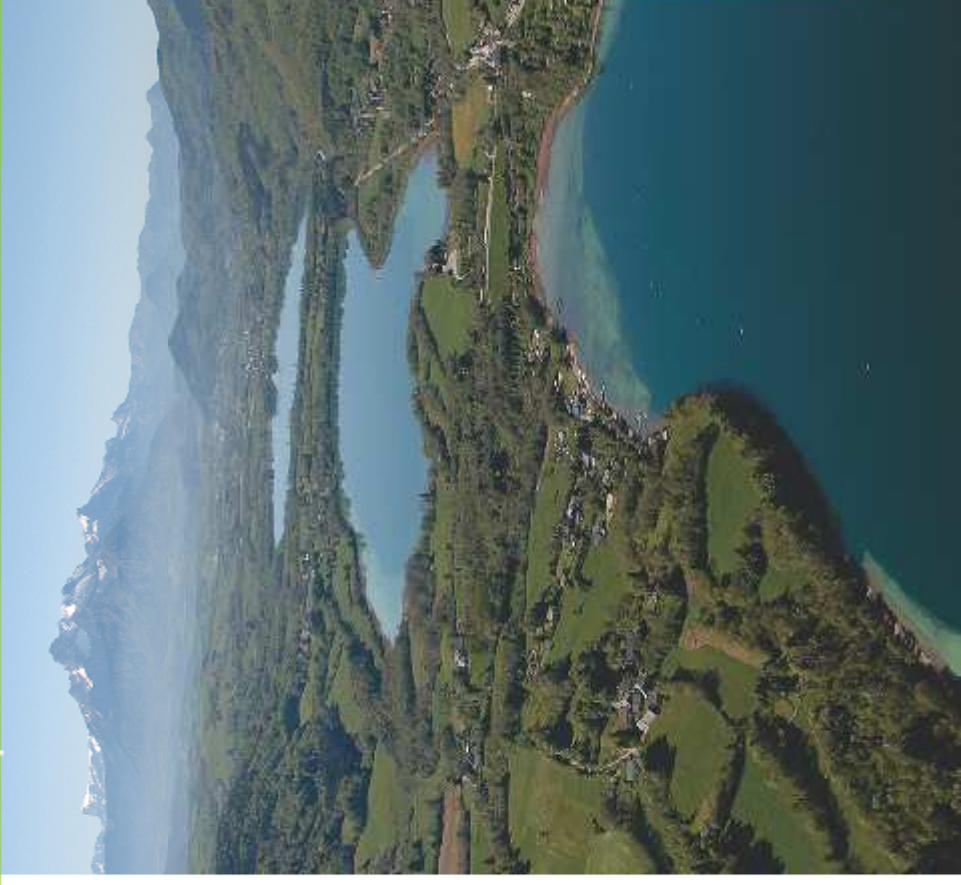
Domaines de compétences p 6

Question du jour p 7

Réalisations p 8-9

ZOOM sur le territoire : p 10-11

Organigramme politique p 12





Où que l'on soit au cœur de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais, on les aperçoit.

Lors d'une randonnée en montagne, au détour d'une route, au bord d'un lac, la chaîne des Ecrins et l'Obiou constituent nos points de repères, les marqueurs touristiques de notre territoire, deux pépites que nous avons la chance de détenir parmi d'autres. C'est l'Isère plein sud en quelque sorte.

Fabrice Marchiol l'avait bien compris, lui qui envisageait d'associer ces deux sommets emblématiques dans le titre du journal d'informations de la Communauté de Communes.

Il n'a pas eu le temps d'aller jusqu'au bout de sa démarche et de concrétiser son idée.

Lorsque je lui ai succédé le 19 mars dernier, j'ai trouvé ses notes manuscrites sur son bureau et la trame des rubriques qu'il pensait insérer dans ce nouveau support de communication. Nous les avons reprises telles quelles, sans les modifier. Une manière pour nous d'honorer sa mémoire et de lui dédier la parution de ce premier numéro.

Construire un des territoires les plus vastes du département de l'Isère - un des plus pauvres aussi - n'est pas une chose facile mais le projet est exaltant, passionnant. Chaque jour qui passe depuis le 1er janvier 2014 nous apporte son lot de complexités administratives, de difficultés financières, d'obstacles parfois insurmontables placés sur notre route

pour fédérer 44 collectivités aux destins très différents.

Depuis presque deux ans, nous avons su relever ce formidable défi pour mieux nous projeter dans l'avenir. Chacun a pu le constater, aucune commune n'a été oubliée, personne n'est resté sur le bord de la route.

Mise à part la reprise par l'intercommunalité des projets en cours lors de la fusion de l'an dernier, on notera par exemple en 2015 la montée en puissance du tourisme, la mise en place du service d'urbanisme, l'inauguration de la piscine territoriale, la réalisation prochaine du site de plongée en eau libre sur les bords du lac de Laffrey, la future acquisition du lycée du Villaret, un nouveau nom à trouver pour notre « Com'Com » et son site Internet ... etc. Reste le dossier du Petit Train de La Mure dont nous attendons le redémarrage de l'activité avec impatience.

Mais la collecte et le traitement des déchets ménagers demeurent les sujets les plus épineux. Si j'ai donné comme instructions à mes services de réaliser des économies sur tous les budgets de fonctionnement, j'attends que les grands groupes industriels ayant le monopole de ce secteur d'activités baissent réellement leurs tarifs.

Ils en ont les moyens.

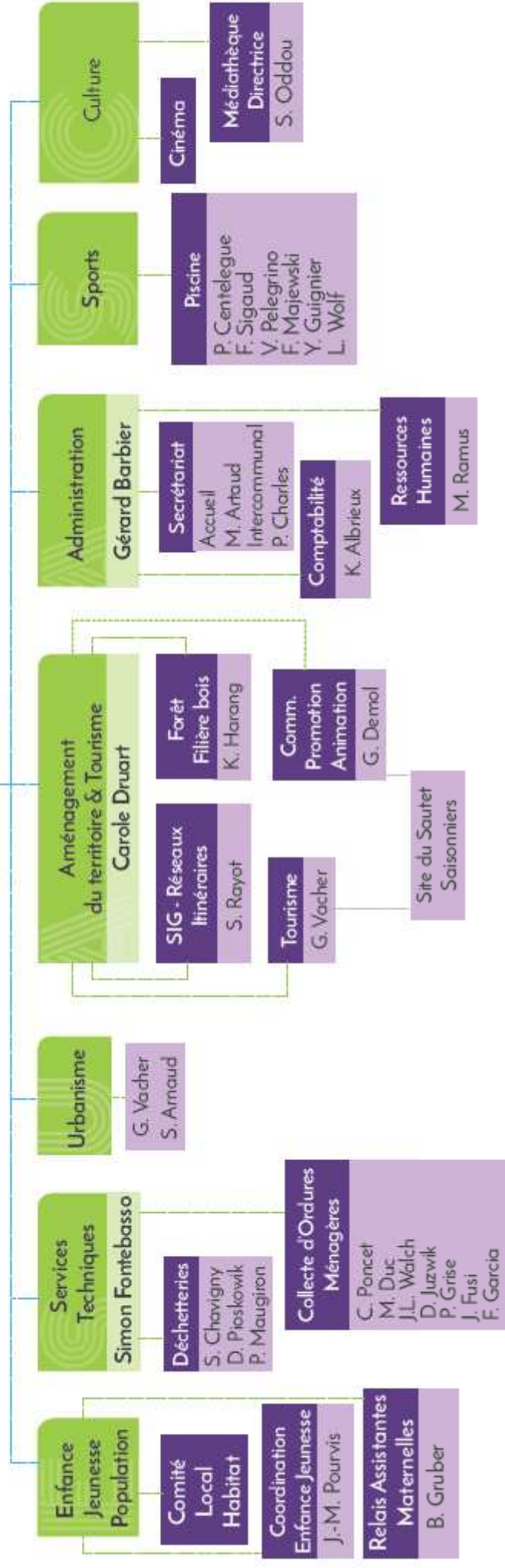
On le voit, notre marge de manœuvre financière est très étroite mais notre action s'inscrit dans l'intérêt général, dans une prise de conscience collective des enjeux de ce beau territoire et c'est bien en nous affranchissant de toute polémique que nous réussirons. Ensemble.

Joël PONTIER

Président de la Communauté de Communes
«Matheysine - Pays de Corps - Vallées du Valbonnais».



Organigramme des services de la com'com



Nathalie Nahum, Directrice générale des services de la Comcom
Balades commentées pour le petit train de La Mure, remontées mécaniques à l'Alpe du Grand-Serre, secrétariat dans des mairies des trois anciens cantons du territoire, administration de l'ex Com'com de la Matheysine... Voici un aperçu des nombreux postes occupés par Nathalie dans le passé. Une Directrice comme incarnation du territoire ? Peut-être bien. En tout état de cause, son parcours apparaît comme un véritable fil rouge de ce numéro.

Parmi les mairies qu'elle a fréquentées, on compte :

- Chantelouve, récemment malmenée par la montagne (p 10)
- Lavaldens, Commune du benjamin des élus de la Com'com (p 5) et
- Saint-Laurent-en Beaumont, Commune du doyen des élus (p 5).

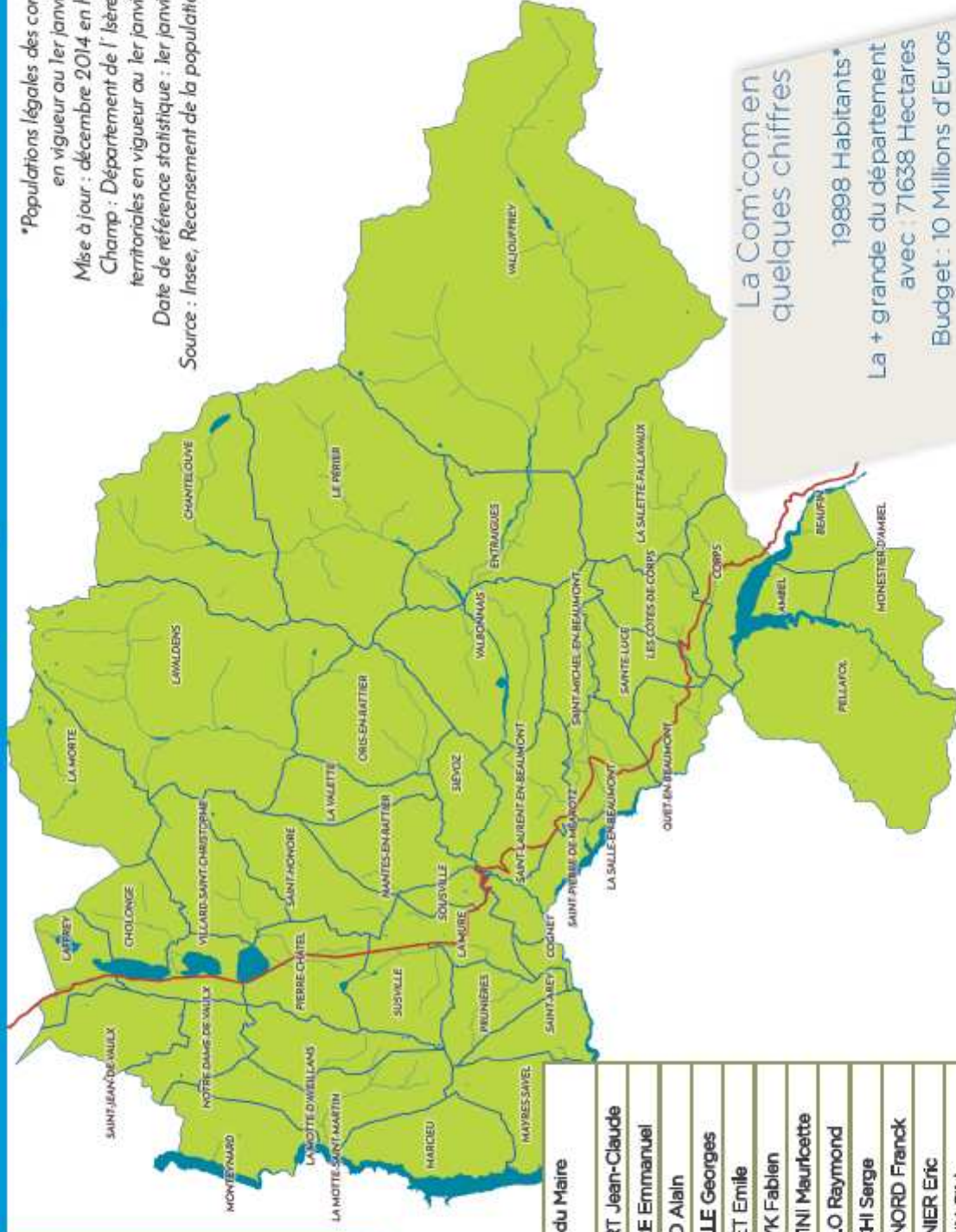
Nathalie Nahum est secondée dans ses fonctions entre autres par Gérard Barbier, Carole Druart et Simon Fontebasso, responsables respectivement du service administratif, du service aménagement et des services techniques. Tous sont issus des anciennes Com'com ; par souci d'économie, les élus ayant préféré une organisation en interne à des recrutements externes.

Après une première année difficile de construction de l'interco, et cette année 2015 endeuillée, Nathalie est plutôt enthousiasmée par les perspectives qui se présentent aujourd'hui et par l'évolution de son métier, tant dans les fonctions qu'elle occupe que sur le plan personnel.

Carte de la nouvelle Com' com Matheysine, Pays de Corps et Vallées

Issue de la fusion des anciennes communautés du Pays de Corps, des Vallées du Valbonnais et de la Matheysine auxquelles ont été ajoutées 10 communes non communautaires, la nouvelle intercommunalité rassemble les 44 communes suivantes :

Nom de la Commune	*Nbre Habitants	Sup Km²	Nom du Maire
AMBEL	19	4,86	ABERT Jean-Claude
BEAUFN	23	6,54	SERRE Emmanuel
CHANTELOUVE	80	33,39	SIAUD Alain
CHOLONGE	336	9,74	RUELLE Georges
COGNET	49	1,95	BARET Emile
CORPS	523	11,14	MULYK Fabien
ENTRAIGUES	242	21,48	BERTINI Mauricette
LA MORTE	153	19,21	MASLO Raymond
LA MOTTE-D'AVEILLANS	1807	9,9	BESCHI Serge
LA MOTTE-SAINT-MARTIN	422	15,11	GONNORD Franck
LA MURE	5277	8,32	BONNIER Eric
LA SALETTE-FALLAVALUX	77	22,43	PERRIN Gilda
LA SALLE-EN-BEAUMONT	329	9,25	BATTISTEL Marie-Noëlle
LA VALETTE	85	7,89	BARTHELEMI Maryse
LAFFREY	409	7,2	Election décembre 2015
LAVALDENS	175	56,73	CHATTARD Amaud
LE PÉRIER	149	48,04	MEHEUT Christelle



La Com'com en quelques chiffres

19898 Habitants*
 La + grande du département
 avec : 71638 Hectares
 Budget : 10 Millions d'Euros
 5 Millions d'Euros de
 Reversion aux communes
 44 communes dont :
 40 de moins de 1000 Hab
 15 de moins de 100 Hab

*Populations légales des communes
 en vigueur au 1er janvier 2015
 Mise à jour : décembre 2014 en habitant
 Champ : Département de l'Isère, limites
 territoriales en vigueur au 1er janvier 2014
 Date de référence statistique : 1er janvier 2012
 Source : Insee, Recensement de la population 2012



Les gens qui font le territoire

Nom de la Commune	*Nb're Hab.	Sup Km²	Nom du Maire
LES CÔTES-DE-CORPS	67	9,84	TROSSERO Jean-François
MARCIEU	82	13,27	PREVOT Fabienne
MAYRES-SAVEL	117	13,7	JACOLIN Claude
MONESTIER-D'AMBEL	23	11,22	BERTRAND Jean-Paul
MONTEYNARD	506	11,26	PASSELANDE Richard
NANTES-EN-RATTIER	514	11,98	PONTIER Joël
NOTRE-DAME-DE-VAULX	556	7,91	FAVIER Michel
ORIS-EN-RATTIER	118	18,67	LUC Alain
PELLAFOL	141	35,09	JOUBERT Thierry
PIERRE-CHÂTEL	1497	12,34	VILLARD Alain
PONSONNAS	284	2,95	LANEYRIE Jean-Marc
PRUNIÈRES	387	8,16	TOSCAN Michel
QUET-EN-BEAUMONT	62	8,15	MOSTACCHI Elisabeth
SAINT-AREY	86	7	MATHIEU Patrice
SAINTE-LUCE	41	8,02	MARTIN Maryline
SAINT-HONORÉ	835	14,64	DELPUECH Nicole
SAINT-JEAN-DE-VAULX	569	10,38	REYNIER POETE Patrick
ST-LAURENT-EN-BEAUMONT	461	13,21	RICHIERO Jean-Louis
ST-MICHEL-EN-BEAUMONT	36	7,86	CHARLES Christian
SAINT-PIERRE-DE-MÉAROTZ	137	4,67	BALME Eric
SAINT-THÉOFFREY	458	7,54	MECKLER Bernard
SIÉVOZ	130	7,4	LE TRAOU Dominique
SOUSVILLE	150	2,96	LUYAT Jean-Noël
SUSVILLE	1396	10,01	BUCH Emile
VALBONNAIS	522	24,2	MACE Denis
VALJOUFFREY	159	126,44	HERITIER Bernard
VILLARD-ST-CHRISTOPHE	409	14,33	MORA Serge



Jean-Louis RICHIERO doyen des élus, Maire de Saint Laurent en Beaumont

Elu pour la première fois en 2001, à l'âge de 59 ans, Mr Richiero est originaire de Valbonnais. Il arrive dans sa commune par «accidents» : «J'ai rencontré une jeune fille de la commune et je l'ai épousée... C'était il y a longtemps et je ne pensais pas épouser la commune en même temps»

Son conseil municipal est composé à parité d'hommes et de femmes, d'anciens et de nouveaux, l'équipe fait preuve d'enthousiasme et de bonne volonté, même s'il est souvent difficile de concilier engagement municipal et vie professionnelle. Les discussions y sont animées mais toujours intéressantes. Mr Richiero souhaite que sa commune continue à exister pour assurer les services de proximité, ce qui lui paraît loin d'être garanti aujourd'hui.

Que diriez-vous de la Communauté de Communes et qu'en attendez-vous ?

Opposant déterminé à la fusion des communautés de communes, je n'en attendais rien, et je ne suis pas déçu... Je souhaite que la communauté de communes soit le lieu de la solidarité pour le territoire. Solidarité entre les communes, solidarité entre les habitants.

Je suis en attente d'un véritable projet de territoire avec des compétences claires, clairement et totalement exercées.



Arnaud CHATTARD benjamin des élus, Maire de Lavalens

En mars 2014, Arnaud Chattard est élu Maire de Lavalens à 26 ans ! Après Roger Coïnte, cette commune de la Roizonne passe en quelque sorte « du doyen au benjamin ». Arnaud Chattard revient vers la commune qui l'a vu grandir après s'en être éloigné quelques temps pour les études et le travail. Appuyé par une équipe municipale aux « horizons très différents », il souhaite notamment (re)créer du lien social et faire avancer les différents projets de sa commune. Pour Arnaud Chattard, la nouvelle com'com est une opportunité et fait particulièrement sens pour Lavalens qui est historiquement plus tournée vers La Mure. Un projet porté par la com'com a vu le jour à Lavalens : l'équipement du canyon de l'Espalier.

Domaines de Compétences de la Com'com

La Communauté de Communes s'inscrit dans le millefeuille institutionnel de la France, à l'échelon supra-communal.

Elle regroupe des communes pour former un territoire sur lequel, elle exerce en lieu et place des communes, des actions dans différents champs de compétences ; elle porte des programmes d'aménagements structurants pas supportables à l'échelle d'une seule commune.

Dans le cadre défini par la loi, les élus communautaires peuvent fixer les statuts de l'intercommunalité, de ce fait choisir les compétences à exercer sur tout un territoire. En voici quelques-unes :

Développement Economique

- Une partie de cette compétence est déléguée à l'outil par excellence du territoire : Matheysine Développement, constitué du SMIME et de l'Agence pour le Développement de la Matheysine. A ce titre, l'intercommunalité participe au financement de ces structures et de leurs actions
- L'intercommunalité participe également au développement du territoire par l'axe touristique. Il s'agit d'orienter une stratégie de promotion et de communication véritable, vecteur d'emplois et de retombées économiques.

11 000€ versés au
Fonds de Mobilisation
de l'Épargne locale
(FOMEL)



Ouverture du Canyon de Laval dans pour les populations locales, les touristes.

Aménagement de l'Espace

- L'intercommunalité finance des opérations d'aménagements de sites touristiques, de pleine nature (via-ferrata...), de réseaux de sentiers de randonnée (pédestre, équestre, VTT). Ces programmes contribuent à aménager l'espace pour les populations locales, les touristes.

Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Reprise en régie directe de la collecte des colonnes de tri (emballages & papier) par l'achat d'un camion et l'embauche d'un chauffeur

- L'intercommunalité assure la collecte, le traitement des déchets des ménages, du tri sélectif, et des déchetteries. Cette compétence est multifacettes, et complexe à organiser. La gestion des déchets est un des enjeux principaux de cette mandature.

Développement, aménagement, gestion des équipements sportifs et culturels



Nouvelle piscine territoriale

- La Com'Com est compétente pour construire, et gérer des équipements sportifs définis dans les statuts.



- L'intercommunalité assure le financement, l'animation, le développement du réseau de lecture publique, en lien avec les bibliothèques municipales, associatives du territoire. Elle concourt au financement de la Médiathèque Matacena.

- L'intercommunalité finance les activités de La Mure Cinéma Théâtre.

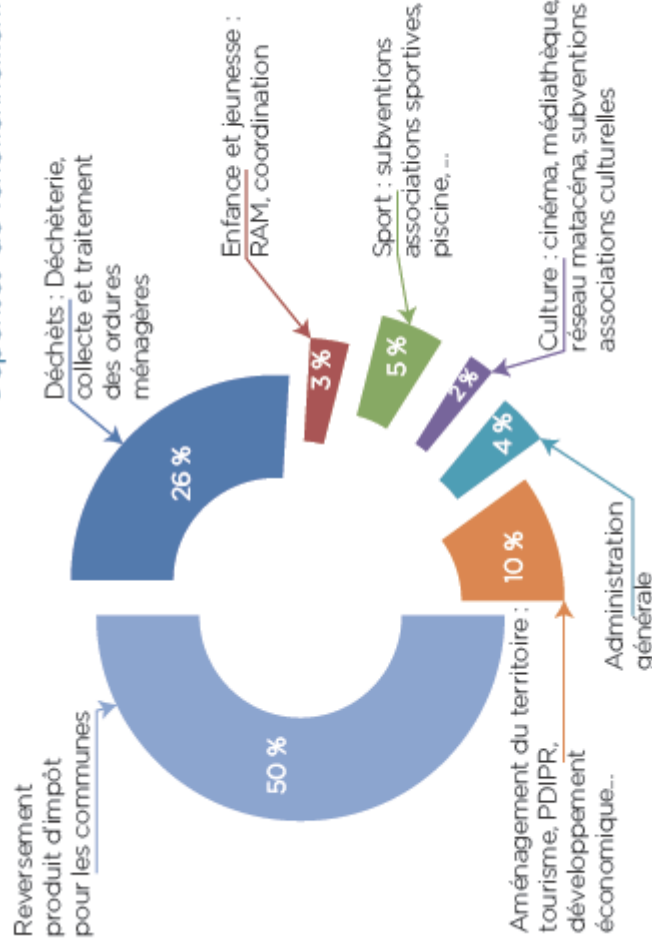
la Direction de La Mure cinéma Théâtre est financée par la Com'com, sur la base d'une convention conclue pour trois ans

Action Sociale

le RAM itinérant se déplace sur tout le territoire lors des permanences où parents, Assistants Maternels et enfants sont les bienvenus : Monteynard, St Jean de Vaulx...

Une des actions majeures dans ce domaine, est le Relais d'Assistants Maternelles (RAM), lieu convivial où les nounous peuvent se rencontrer, discuter de leur métier et où les parents peuvent trouver des renseignements sur les modes de garde. Anim'Ado Matheysine, destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, offre des activités sportives, culturelles pendant les vacances scolaires. Impulsé et financé par la com'com, le dispositif est mis en oeuvre en partenariat avec les quatre centres de loisirs : E-maj, FPT, MPT et SCEV.

Dépenses de fonctionnement



Comment financer le service de ramassage et de traitement des déchets ménagers ?

La Com'Com gère le service des déchets ménagers (collecte, déchetteries, colonnes de tri...). Les habitants, selon leurs communes, payaient soit une redevance (REOM), soit une taxe (TEOM). Les élus communautaires, conformément à la législation, ont du opter pour un seul système de financement à appliquer sur tout le territoire. L'enjeu est primordial car la gestion de ce service constitue le premier budget de dépenses (hors reversement de la fiscalité) de l'intercommunalité avec plus de 2,6 millions d'€ (contre 2 millions de recettes).

LA REOM, qui concernait 18 communes, soit 4 327 habitants, consiste à définir une somme forfaitaire à prélever par habitation, selon la composition de la famille.

De premier abord, ce système paraît plus juste car il est adapté au nombre de personnes composant le foyer.

Plusieurs difficultés ou désavantages se présentent :

- 1) L'intercommunalité doit être en mesure de connaître la composition de chaque foyer, chaque année au 1er janvier
- 2) Le budget lié à ce service doit être obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes
- 3) Cette redevance ne prend pas en compte l'utilisation des déchetteries

REOM : redevance d'enlèvement des ordures ménagères
TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

LA TEOM, système existant sur 26 communes, pour 15 489 habitants. Il s'agit de définir un taux d'imposition unique sur tout le territoire. Ce taux est à appliquer à une base d'imposition sensiblement identique à la valeur locative de l'habitation, composante servant également au calcul de l'impôt sur le foncier bâti. De premier abord, ce système paraît moins équitable car il n'est pas lié au service utilisé.

Plusieurs avantages se présentent :

- 1) La facilité de perception de cette recette qui s'effectue de la même manière que les impôts fonciers, sans l'exigence de connaître la composition du foyer.
- 2) Le budget «général» de la com'com peut financer une partie du service. Cela permet une meilleure péréquation entre usagers et contribuables de tout le territoire.
- 3) La possibilité légale d'instaurer une redevance spéciale afin de l'appliquer aux «producteurs» importants de déchets non ménagers. Cela permet une prise de conscience collective de la mise en œuvre du tri sélectif pour réduire le tonnage des déchets et un ajustement des dépenses par rapport aux recettes.

Le Vote en faveur de la TEOM



Eric BALME 3^{ème} Vice-Président délégué à l'Environnement et au Développement Durable

Pourquoi instaurer une redevance spéciale dès 2015 sur tout le territoire de la Com'Com ?

L'instauration de la redevance spéciale à l'échelle des 44 communes est une obligation réglementaire dès lors que nous avons généralisé la taxe à l'échelle des 44 communes.

A noter que la TEOM est applicable aux déchets ménagers. La redevance spéciale, elle, s'applique aux déchets de toute nature émis par les professionnels.

Sur quels critères la grille tarifaire a-t-elle été établie ?

La grille tarifaire résulte de la compilation des grilles déjà en vigueur dans les diverses communautés de communes ou communes indépendantes.

La difficulté à établir une grille unique provient de la diversité du territoire et de ses vocations différentes : agricole, industrielle, commerciale ...

L'exercice ne pouvait pas être parfait du 1^{er} coup. Il nécessitera probablement des ajustements après concertation.

En fonction des remarques formulées par les usagers, avez-vous apporté des aménagements à la classification initiale ?

La classification initiale a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire. Seule une autre délibération peut la modifier.

Par contre, les remarques formulées ont été étudiées. Toutes celles ne remettant pas en cause le texte en vigueur seront prises en compte dès cette année, à savoir :

- les évolutions non signalées (changement ou cessation d'activité)
 - les reclassements en sous-familles lorsque le texte les définissait.
- Les autres remarques seront abordées dans la réflexion en cours.

La gestion des déchets est un des principaux enjeux de cette mandature. Un plan d'actions a été défini par les élus ; la redevance spéciale en fait partie.

Le nouveau visage de l'étang du Crey

L'Etang du Crey, on sait souvent où c'est, on passe parfois devant, mais on s'y arrête rarement. Enfin... on s'y arrête rarement, car depuis quelques temps, ce plan d'eau artificiel creusé en 1920 attire de plus en plus. Promeneurs, et familles en quête de calme ou d'un endroit pour

pique-niquer, profitent d'un cadre magnifique, un espace géré et animé de longue date par l'Union des pêcheurs de La Matheysine.

Cette évolution doit aussi beaucoup aux aménagements menés par la Communauté de Communes pour améliorer le confort du site. Long processus, puisque ce projet était une volonté communale dès 2009, puis a été intégré en 2012 au programme d'aménagement des lacs de la Matheysine.



Coût du projet :
410 000 euros
Programme d'
aménagement
des Lacs de
Matheysine:
ensemble de
projets menés
depuis 2004,
sur les lieux
touristiques et de
loisirs du plateau.

Promenade autour de l'étang, postes de pêche accessibles, tables de pique-nique ont donc fait leur apparition, desservis par des aires de stationnement et des chemins pratiques. Toutes ces améliorations font de ce lieu bien connu des pêcheurs du plateau un espace à présent plus convivial, plus ouvert, et rendent justice à ce coin de nature préservée.

Venez donc en profiter à l'occasion...



«C'est une belle réalisation, qui me tenait particulièrement à cœur sur un site qui me ramène à mon enfance. C'est également l'aboutissement d'un long processus, avec l'aide précieuse des techniciens de la Communauté de Communes»



Patrick LAURENS
Président de l'union des pêcheurs :
«Ca faisait 20 ans qu'on attendait des équipements simples, comme des toilettes. On a été intégrés dès le début au projet et même si la concertation n'a pas été toujours facile, on a maintenant des aménagements simples et robustes, avec une hausse de la fréquentation»



Robert BOYER Riverain :
«On en a enfin fini avec la poussière et la boue, et ça a apporté de la vie dans le coin. Pour ma part, je suis très satisfait.»



Patrick Reynier Poète
Maire de Saint Jean de Vaux
«Cette réalisation est exemplaire de ce qui est possible de la part de ce qui est possible autour de on met tout le monde de la conception table au moment de la conception d'un projet. C'est aussi l'amorce d'une véritable politique concernant le «tourisme-pêche», que la Communauté de Communes veut faire émerger, riche de ses nombreux lacs et rivières»



Site VTT

Audépart, il y a un potentiel : des paysages variés, des plaines, des montagnes et beaucoup, beaucoup de chemins. Il y a aussi un club VTT, « La Matheysienne », qui organise chaque année la randonnée du même nom. Il y a enfin une Communauté de Communes qui cherche à développer la pratique sportive et le tourisme sur son territoire. Ces trois ingrédients mènent tout droit à la création d'un espace VTT, avec tous les niveaux représentés.

Qu'on veuille faire une balade en famille autour des lacs du Plateau, ou qu'on ait plutôt envie de se « mettre au taquet » en gravissant le Coiro jusqu'au plan Collet, il y en a pour tous les mollets !

Les soigneurs ne sont pas oubliés, puisque des stations de lavage sont installées sur 4 des 8 départs



Cet espace est labellisé FFC (Fédération Française de Cyclisme) : un gage de qualité des services proposés, du balisage et de l'entretien des itinéraires

d'itinéraires, pour rentrer avec un vélo propre dans sa voiture...

Et enfin, cerise sur le gâteau, des gîtes et des hôtels ont rejoint la démarche en adaptant leur accueil aux cyclistes (garage à vélo, trousse de dépannage, point de lavage...) pour permettre de profiter sur plusieurs jours des 800 km d'itinéraires proposés.

De quoi (re)découvrir notre territoire sous un autre angle, en profitant de toute la diversité des lieux.

Cartoguide VTT en vente dans tous les Offices de Tourisme du territoire et dans plusieurs campings.



Le balisage est important pour les pratiquants ! Respectez-le et faites le respecter !

L'espace VTT, c'est :
6 circuits verts
9 circuits bleus
8 circuits rouges
12 circuits noirs
dont 1 en itinérance sur 2 ou 3 jours

L'avis de :



Bruno KRAMARCZEWSKI
Club « La Matheysienne VTT »
« Les bénévoles se sont beaucoup investis dans le projet, en élaborant d'abord des parcours variés, ensuite en balisant l'ensemble de ces parcours. Nous sommes assez fiers du résultat ! »

Commune : Chantelouve



des équipements diversifiés : pistes de ski de descente et nordique, sites d'escalade, sentiers raquettes labellisés, circuits permanents de course d'orientation utilisés pour l'organisation des championnats. Mais le plus surprenant des va et vient est lié à la faille du Col d'Ornon : curiosité géologique étudiée par de nombreux étudiants et professionnels n'hésitant pas à faire le déplacement...

Une particularité géologique internationale, une histoire marquée par le colportage, un dynamisme associatif attendu, tout cela réuni aux sources de la Malsanne. Commune de 76 habitants aux frontières de notre territoire, Chantelouve, au cœur du Parc National des Ecrins, dévoile une vitalité surprenante. L'activité de la commune repose en partie sur la présence de la station du Col d'Ornon gérée par un syndicat à cheval sur l'Oisans et le Valbonnais, le SERACO. Cette activité touristique hivernale et estivale rassemble 4 gîtes-restaurants, des hébergements de particuliers, 4 associations en lien avec le tourisme et le patrimoine. Elle s'appuie sur



Alain SIAUD, Maire de Chantelouve

La Commune de Chantelouve s'étend sur plus de 3000 hectares entre 900 et 3000 mètres d'altitude pour 78 Chantelouviers. Le patrimoine et le dynamisme historique du village ont été très marqués par le colportage jusqu'aux années 2000.

La Commune se tourne maintenant vers le tourisme l'hiver avec la petite station du Col d'Ornon très familiale, où l'on pratique le ski alpin et nordique, la raquette à neige, les sentiers « découvertes ». L'été, le parcours d'orientation, la pratique de la randonnée, de l'escalade avec 2 sites équipés et la faille du col d'Ornon mondialement connue. Vous serez accueillis dans de nombreux gîtes de groupes et gîtes ruraux.

Une Commune où il fait bon vivre et où passer d'agréables vacances en famille.



Un hameau qui s'est reconstruit

Il est 01h00 du matin le samedi 2 août 2014. Le torrent du Grand Rocher envahit le hameau de la Chalpe, inondant une quinzaine d'habitations, déposant 12 000m³ de matériaux s'amoncelant jusqu'à 180m de haut à l'intérieur des maisons. Les dégâts sont

considérables, l'émoi omniprésent. Les travaux d'urgence (déblaiement des gravats, reprise de la voirie, ...) s'organisent rapidement et s'élèvent à 265 000 €. Touchés par cet événement classé « catastrophe naturelle », de nombreuses communes, et même des particuliers, se sont mobilisés pour soutenir financièrement la commune. Aujourd'hui, dans ce village encore marqué dans sa structure et sa mémoire, les travaux réalisés ont permis d'endiguer le cours d'eau. Le maire envisage par ailleurs une étude globale des risques naturels sur son territoire.

De nombreuses collectivités ont apporté un soutien financier, notamment la CCMPV avec une subvention de 20 000 €.

Nouveauté : Piscine territoriale



Ça a coûté combien ?

6 620 000 € TTC

Qui a financé ?

La Communauté de Communes, la Ville de La Mure, le Département, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, l'ADEME, EDF, le Sénateur Michel Savin

Qui l'utilise ?

40 établissements scolaires (lycées, collèges, écoles)
10 associations
Club des Dauphins Matheysiens (500 licenciés)
Club de Plongée Matheysiens

Capacité d'accueil : 250 nageurs

Un bassin de 25m x 15m homologué pour les compétitions, 6 lignes d'eau, profondeur moyenne : 1,50m

Un bassin d'apprentissage 15m x 6m, profondeur moyenne : 1m

Une fosse de 4m x 4m ; profondeur 5m pour la plongée sous-marine « Indoor »

Calendrier

Début des travaux : novembre 2013

Ouverture au public : 26 août 2015

Inauguration officielle :

3 octobre 2015



L'avis de :

L'équipe des maîtres nageurs :
«On est très content de travailler dans ce nouvel établissement avec du matériel pédagogique neuf, les scolaires sont ravis. Malgré tout nous sommes encore en période de «test», quelques points restent à améliorer.»



Fabienne Hôtesse d'accueil :
«12 ans d'ancienneté au sein de la piscine je suis enchantée de travailler dans ce nouvel outil. L'accueil est un lieu très agréable où les clients et le personnel s'y sentent bien. La satisfaction des nageurs est une belle récompense pour tous les efforts fournis.»

Quelques chiffres :

1600 m² : la surface du bâtiment
125 : le nombre de pieux en béton armé ancrés à grande profondeur
360 000 Watts : la puissance de la chaudière à bois déchiquetée
100 m³ : la capacité du silo de stockage
27° : la température de l'eau



L'inauguration publique a eu lieu le samedi 17 octobre avec des animations pour tous les âges.



Organigramme politique de la Com'com : 64 élus - 44 communes



Serge BESCHI Maire de **LA MOTTE D'AVEILLANS**
1^{er} Vice-Président délégué au Sport et à la Santé,
au Logement et à l'Administration Générale
Président de la commission : David ODDOS



Alain LUC Maire de **ORIS EN RATTIER**
2^{ème} Vice-Président délégué à l'Aménagement du
Territoire et aux Services aux communes
Présidente de la commission : Françoise ROCHER



Eric BALME Maire de **ST PIERRE DE MÉAROTZ**
3^{ème} Vice-Président délégué à l'Environnement
et au Développement Durable
Président de la commission :
Denis MACE Maire de **VALBONNAIS**



Eric BONNIER Maire de **LA MURE**
4^{ème} Vice-Président délégué à la Culture
et au Patrimoine
Présidente de la commission :
Nicole DELPUECH
Maire de **ST HONORE**



Emile BUCH Maire de **SUSVILLE**
5^{ème} Vice-Président délégué à l'Enfance
et à la Jeunesse



Fabien MULYK Maire de **CORPS**
6^{ème} Vice-Président délégué à la
Montagne, à l'agriculture et à la Forêt



Jean-Marc LANEYRIE Maire de **PONSONNAS**
7^{ème} Vice-Président
délégué à l'économie et à l'emploi



Nadine BARI Adjointe au maire de La Mure
8^{ème} Vice-Présidente déléguée au Tourisme, à l'exploit-
ation du petit train et du Chemin de fer de La Mure.
Président de la commission :
Richard PASSELANDE maire de **MONTEYNARD**



Gilda PERRIN Maire de **LA SALETTE-FALLAVALX**
Présidente de la commission Communication



Joël PONTIER
Président
de la Communauté
de communes
Maire de
NANTES EN RATTIER

Les Vices-Présidents
et Présidents de commissions

AMBEL

Jean-Claude ABERT

BEAUFIN

Emmanuel SERRE

CHANTELOUVE

Alain SIAUD

CHOLONGE

Bruno KRAMARCEWSKI

COGNET

Emile BARET

ENTRAIGUES

Mauricette BERTINI

LA MORTE

Raymond MASLO

LA MOTTE D'AVEILLANS

Marie-France PERINO

Angélique ROUAS

LA MOTTE SAINT-MARTIN

Franck GONNORD

LA MURE

Brigitte BONATO

Albert CLARET

Xavier CIOT

Marie-Claire DECHAUX

Bernard DURAND

Dominique FANGET

Denis MUSARD

Marie-Claire JOURDAN

Ginette PAULIN

Carlos RIVIERE

Eric VILLARET

LA SALLE-EN-BEAUMONT

Marie-Noëlle BATTISTEL

LA VALETTE

Mayse BARTHELEMI

LAFFREY

Election décembre 2015

LAVALDENS

Arnaud CHATTARD

LE PÉRIER

Jean-Luc JUSSEAU

LES COTES-DE-CORPS

Arnaud VINCENT

MARCIEU

Fabienne PREVOT

MAYRES SAVEL

Claude JACOLIN

MONESTIER D'AMBEL

Jean-Paul BERTRAND

NOTRE-DAME-DE-VAULX

Michel FAVIER

PELLAFOL

Thierry JOUBERT

PIERRE-CHATEL

Alain VILLARD

Frédéric CHAUD

PRUNIERES

Michel TOSCAN

QUET-EN-BEAUMONT

Elisabeth MOSTACCHI

SAINTE LUCE

Maryline MARTIN

SAINT AREY

Patrice MATHIEU

SAINT HONORE

Jacques GILLO-TOS

SAINT JEAN DE VAULX

Patrick REYNIER - POETE

SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT

Jean-Louis RICHIERO

SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT

Christian CHARLES

SAINT-THEOFFREY

Bernard MECKLER

SIEVOZ

Dominique LE TRAOU

SOUSVILLE

Jean-Noël LUYAT

SUSVILLE

Maryse CONTRATTO

André VIALLET

VALJOUFFREY

Bernard HERITIER

VILLARD SAINT-CHRISTOPHE

Serge MORA